

## Cahier des charges

Objet : Création de locaux associatifs à vocation musicale

### I/ Contexte :

La vitalité du secteur associatif est une richesse pour la commune qui aide les associations locales à travers notamment la mise à disposition de locaux communaux.

L'activité des associations qui répondent à une demande forte locale dans les secteurs sociaux, sportifs, culturels et autres... s'est accrue considérablement ces dernières années.

La commune, riche d'un patrimoine bâti mais vétuste et peu fonctionnel ne peut plus aujourd'hui faire face à cette demande. Aussi la ville de Calvisson souhaite, pour la prochaine rentrée, réaliser la construction d'un bâtiment destiné à recevoir les associations locales à vocation musicale (musique, chant).

### II/ Objectifs :

Lieu : le bâtiment sera construit sur une portion de terrain de la parcelle n° AD 626. Ce terrain communal est situé à côté de l'école maternelle et à proximité du cœur de ville et au centre des structures scolaires et sportives. Peu d'habitats à proximité.

Pour ce faire une division parcellaire sera nécessaire. Le terrain est située en zone U (voir extrait du règlement joint), il est desservi par l'avenue du 11 novembre.

Les locaux seront de préférence implantés en fond de terrain pour permettre la réalisation de places de parkings à l'entrée.

La construction devra bien entendu répondre aux normes accessibilité en vigueur.

### Programme :

D'une architecture simple et fonctionnelle, le bâtiment de plain-pied d'une superficie de 150 à 200 m<sup>2</sup> devra comporter :

- six classes de cours individuels d'environ 10 m<sup>2</sup>,
- une grande salle d'environ 60 à 70 m<sup>2</sup> permettant la réalisation de cours collectifs et de répétitions. Cette salle doit être modulable et pourra être divisée en deux parties,
- les isolations phoniques nécessaires au bon fonctionnement des écoles de musique ainsi qu'au respect du voisinage,
- de nombreux rangements, des sanitaires nécessaires à l'ensemble,
- prise en compte des coûts de fonctionnement de la structure.

Un bâtiment évolutif : la conception architecturale devra permettre la possibilité d'extension de la surface ainsi que la construction d'un logement de gardien (surélévation éventuelle à prévoir).

Estimation des travaux par le maître d'ouvrage : 200 000 euros HT

### Calendrier :

Livraison : septembre 2012

Pj : - extrait du cadastre plan parcellaire,  
- extrait du règlement zone U